



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU FINISTÈRE

SERIES 3x3 du FINISTÈRE

RÉCLAMATION

Rappel du règlement :

Article 18 : Si une équipe pose une réclamation car elle pense avoir été lésée par la décision d'un ref ou par un évènement qui a eu lieu pendant une rencontre, elle doit le faire immédiatement par l'intermédiaire de son capitaine auprès du Référent 3x3 Comité, puis confirmer sa réclamation de la même façon à l'issue de la rencontre.

Ce dernier statue dans l'instant, en premier et dernier ressort, sur cette réclamation en qualité de juge unique, parmi les trois décisions possibles : (1) Classer sans suite la réclamation, (2) Confirmer le résultat acquis sur le terrain, (3) Faire jouer ou rejouer la rencontre immédiatement

LA RÉCLAMATION

Date :

Heure :

Lieu :

Équipe déposante :

Objet de la réclamation :

Prénom NOM du référent 3x3 Comité :

Décision adoptée

- Classement sans suite de la réclamation
- Confirmation du résultat acquis sur le terrain
- La rencontre est jouée (ou rejouée) immédiatement